

Master droit privé ou carrières judiciaires ?

Par **Juristedudimanche**, le **24/12/2012 à 21:34**

Bonsoir à tous,

J'aimerais connaître la différence entre un master droit privé et un master carrières judiciaires concrètement. Lequel des deux serait le plus conseillé dans l'optique de passer le CRFPA ?

D'avance merci, et bonnes fêtes !

Par **Juristedudimanche**, le **01/01/2013 à 19:16**

Personne ?

Par **marianne76**, le **02/01/2013 à 12:32**

Bonjour,

Pour passer le CFRPA le master carrières judiciaires est le plus indiqué

Par **Juristedudimanche**, le **02/01/2013 à 12:36**

Merci. Et savez-vous à quels niveaux se situent les différences au regard de l'enseignement qui y est dispensé ?

Par **bulle**, le **02/01/2013 à 12:55**

Bonjour,

Les matières dispensées ne sont pas les mêmes: plus de matières processuelles dans le M2 carrières judiciaires et plus de droit civil dans le M2 droit privé. Après cela dépend des facs.

Par **marianne76**, le **02/01/2013** à **13:37**

Bonjour,

Exactement tout dépend des facultés. A vous de voir les programmes / à la fac où vous voulez aller